

Nombre de membres en exercice 15
Nombre de membres présents 11
Nombre de pouvoirs donnés 4
Nombre de pouvoirs valides 4
Nombre de suffrages exprimés 14

Procès-Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 08 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à L'Hermenault, salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves GERMAIN, Maire.

Date de la convocation : 02 juin 2023

Présents :

Yves GERMAIN, Dominique CHIRON, Jean-Jacques RICHET, David FLEAU, Laurent FAIVRE, Vianney DEGUIL, Joël PAGIS, Jean-Pierre ROUX, Séverine CAILLEAU, Mathieu GUIBERT et Corinne JOLLY

Absents ayant donné pouvoir :

Isabelle BARBIER à Dominique CHIRON
Jérôme BOBINET à Jean-Jacques RICHET
Eliane RAPHEL à Laurent FAIVRE
Karine QUINET à Vianney DEGUIL

Secrétaire de séance : Joël PAGIS

Avant les délibérations, une présentation par le porteur de projet TSE d'ombrières agrivoltaïques – culture sur la commune de L'Hermenault a été faite à l'ensemble des élus.

Ouverture de séance à 21h55

OBJET N° 287 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

Considérant qu'à l'occasion de chaque séance du conseil municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des conseillers municipaux à tour de rôle ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- NOMME en qualité de secrétaire : Joel PAGIS

OBJET N° 288 : ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 mai 2023 a été transmis par mail le 02 juin 2023 à Mmes et MM. Les conseillers municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ARRETE le procès-verbal du conseil municipal du 11 mai 2023.

OBJET N°289 : CADEAU DEPART RETRAITE

Mr le Maire rappelle que l'ancienne secrétaire générale a reçu en 2022 un bon cadeau valable un an à TOMA Studio pour son départ à la retraite.

La commune a reçu la facture de TOMA Studio d'un montant de 125.00€. Il est demandé au conseil municipal l'autorisation de régler cette facture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le paiement de la facture de 125.00€ de TOMA Studio suite au bon cadeau offert à l'ancienne secrétaire de Mairie partie à la retraite.

OBJET N° 290 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE JULES VERNE

Mr le Maire Informe les conseillers municipaux avoir reçu le 24 mai 2023 une demande de subvention pour une sortie de l'école Jules Verne. Elle organise une sortie au zoo de Mervent le vendredi 16 juin 2023. Il a été évoqué durant le conseil d'école du 11 avril 2023, une participation forfaitaire de 100.00€ auprès des quatre communes du SIVOM.

Afin de répartir équitablement la demande de subvention, il est proposé de verser à l'APE « Les amis de l'école Jules Verne » la subvention au prorata du nombre d'enfants de la commune. 57 enfants de la commune participent à la sortie. Le montant demandé par enfant est de 3.60€. Il est donc proposé de verser la somme de 205.20€ (3.60€ par enfant x 57)

Le Conseil Municipal, à 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater la subvention de 205.20€ à l'APE « Les amis de l'Ecole Jules Verne ».

OBJET N° 291 : AMENAGEMENT DE LA PLACE DES MARRONNIERS : AVENANT

Monsieur le Maire informe les conseillers que certains travaux ne seront pas réalisés et d'autres ajoutés concernant les travaux d'aménagement de la place des Marronniers.

Un avenant doit être passé avec l'entreprise SOTRAMAT, titulaire du marché soit:

SOTRAMAT : 20 399.00€ HT

soit un nouveau montant du marché de 164 318.08 € HT

Le conseil municipal, à 14 voix POUR et 1 ABSENTION, approuve cet avenant et autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

OBJET N° 292 : FOIRE A L'ANCIENNE : DEVIS SECURITE

La foire à l'ancienne, qui a lieu le 02 et 03 septembre 2023 est organisé par le comité des fêtes. Habituellement, la commune prend à sa charge tout ce qui est relatif à la sécurité et le feux d'artifice. Pour cette année, le devis concernant les frais de sécurité de GPS SECURITE s'élève à 1 693.78 € TTC et le feux d'artifice de JCO s'élève à 3 520.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire a signé les devis de GPS SECURITE de 1 693.78 € TTC et de JCO de 3 520.00 € TTC.

OBJET N° 293 : AMORTISSEMENT ANNUEL D'UNE SUBVENTION VERSEE

Monsieur le Maire indique que, les règles de la comptabilité publique prévoient que les travaux, imputés à un compte 204 de l'année N doivent être amortis à compte de l'année N+1.

Les dépenses effectuées en 2022, concerne :

- 1 385.00 € au titre de l'éclairage public

Le Maire propose que cette dépense soit amortie sur une année, sur l'exercice 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition.

QUESTIONS DIVERSES :

- Lotissement de L'Affiage : l'étude de sol doit être réalisée avant la signature de l'acte de vente.
- Travaux de L'Ehpad : L'ouverture des plis a été réalisée. Sur les 14 lots, seuls les lots plomberie, électricité et nettoyage ont été attribués.
- Maison de santé : Fin des travaux prévu le 30 juin 2023 et l'inauguration le 11 juillet 2023.
- Logement au-dessus de la boulangerie : départ d'une locataire prochainement
- Panneau lumineux : 3 devis ont été demandés pour un panneau couleur double face. Les devis sont d'un montant de 23 000.00€ HT, 19 800.00 € HT et 17 500.00€ HT.
- Site internet : Le Maire demande un avis sur la couleur d'habillage de la page d'accueil du futur site internet de la commune.
- La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le lundi 10 juillet 20h00.

La séance est levée à 22h35

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n°287 au n°293

La secrétaire de séance,

Joel PAGIS

Le Maire,

Yves GERMAIN